

Pour le **SNUDI-FO 31** : Myriam Bossy, Cédric Fleuret

Pour la **mairie de Toulouse** : Marion Lalane de Laubadère, Frédéric Decourt

1. Dossier d'écoles :

Le **SNUDI-FO** est intervenu sur les situations d'écoles qui nous ont été soumises. Cette audience devrait permettre à ces écoles de trouver des solutions puisque diverses réponses ont été apportées. Nous avons informé les écoles concernées. Nous saisis en cas de difficulté.

2. Actualité :

Rythmes scolaires :

FO : Plus de 90% des communes sont à 4 jours. Ce rythme est plébiscité par ceux qui l'ont adopté, quelle que soit la tendance politique. Le SNUDI-FO demande le passage à 4 jours sur tout le territoire : aujourd'hui, plus de la moitié des écoles privées de Toulouse ont déjà fait ce choix. Elles ne le regrettent pas... Le refus des 4 jours est un choix politique de la précédente municipalité. Il peut être remis en cause.

En outre, FO affirme qu'avec un retour à 4 jours, les activités périscolaires (sport, musique, etc.) seraient gagnantes d'autant plus que vous dites être soucieux de l'harmonisation de ces temps.

Le problème de l'absentéisme le mercredi matin se pose également dans certaines écoles. Par ailleurs, peu d'enfants mangent à la cantine le mercredi midi, c'est donc que les parents ont, pour la majorité, des solutions de garde.

Y'aura-t-il une consultation ? Qui sera consulté ? FO demande une consultation qui propose toutes les possibilités, notamment les 4 jours.

Mairie : Beaucoup de villes sont passées aux 4 jours pour des raisons financières. La mairie est défavorable aux 4 jours. Mme Lalanne de Laubadère en reparle cependant au maire. Elle étudie les possibilités. Si elles sont soutenables financièrement, la mairie organisera une consultation, probablement via l'ENT. Si budgétairement ce n'est pas soutenable, il n'y aura pas de consultation.

FO : Quelles sont les difficultés financières ? Pourquoi la plupart des villes de France peuvent-elles proposer les 4 jours et pas Toulouse ?

Mairie : Pour certaines villes, cela coûtait moins cher d'être aux quatre jours car elles avaient des aides de l'état, des primes. Toulouse n'en a pas eu car elle avait déjà mis en place un accueil périscolaire.

Commentaire FO : *Le SNUDI-FO invite les collègues à prendre position dans leur école :*

– avec une motion du conseil des maîtres à transmettre à la hiérarchie, la commune et au SNUDI-FO ([voir motion FO rythmes scolaires](#))

– en réunissant les conseils d'école avec la question des rythmes scolaires à l'ordre du jour.

Le SNUDI-FO rappelle que la date limite du 12 janvier pour la tenue des conseils d'école fixée par l'IA dans sa circulaire ne repose sur aucune réglementation. Rien ne s'oppose donc à ce que vous réunissiez les conseils d'école après cette date si nécessaire. Pour toute autre question, pour le suivi de la situation de votre école, nous vous invitons à saisir le syndicat et à nous envoyer vos

demandes. L'IA doit consulter le CTSD et le CDEN dans lequel nous siégeons et nous défendrons votre situation.

Bilans sur les effectifs de la ville :

FO : Quelle évolution ? On semble observer une baisse, au moins dans l'Est toulousain. Y'a-t-il un effet Covid ?

Mairie : Il y a effectivement un tassement de la hausse démographique, au niveau des maternelles, sur toute la ville (baisse d'environ 0,2 point seulement). La tendance reste cependant à la hausse avec une grande augmentation en élémentaire. La pression y est importante.

Il est difficile de savoir ce qui cause ce tassement en maternelle. Il peut être lié à une légère hausse des demandes d'instruction en famille, et c'est une tendance nationale : 80 000 élèves en maternelle au niveau national cette année.

FO : Qu'en est-il des affectations des élèves qui vivent dans des logements temporaires ?

Mairie : Si les écoles savent que les familles ont une adresse un peu plus stabilisée, le faire savoir à la mairie pour qu'ils puissent être affectés à une autre école (écrire à inscriptions-scolaires@mairie-toulouse.fr). Dans la mesure du possible, la mairie va rattacher les centres sociaux à plusieurs écoles du centre.

Réforme des ATSEM :

FO : Notre confédération FO s'oppose à la suppression des accords dérogatoires au temps de travail dans la fonction publique territoriale. Elle conteste l'augmentation du temps de travail des ATSEM.

Les PE continuent de demander l'affectation d'une ATSEM pour chaque classe sur toute la journée de classe et leur remplacement en cas d'absence.

Des questions restent en suspens : comment se fera la gestion des temps partiels pour les ATSEM ? Comment le remplacement des ATSEM absentes sera-t-il assuré ? Qu'en sera-t-il de la réunion hebdomadaire, puisque celle-ci était destinée à l'organisation du temps CLAE ?

Mairie : A partir de janvier, les ATSEM seront là sur tout le temps scolaire. Il y aura une ATSEM par classe. Elles travailleront 41 h en semaine scolaire et travailleront pendant 4 semaines de vacances dans l'année. Le temps de classe est sanctuarisé.

Certaines continueront l'accueil du matin (donc dès 7h30). Elles travaillent durant la pause méridienne, et finissent à 16h ou 16h30. Elles n'assureront ni le soir ni les vacances.

Les ATSEM à temps partiel ne feront pas le mercredi après-midi.

Il y aura des pools de remplaçantes rattachées au territoire.

La réunion hebdomadaire est maintenue, toujours avec le directeur du CLAE. Elle sera en priorité organisée sur le temps de décharge de direction pour que le directeur puisse participer.

Jusqu'à la fin de cette année scolaire, certaines ATSEM seront maintenues sur le CLAE du soir pour ne pas tout chambouler en milieu d'année. Les ATSEM continueront donc sur certaines écoles où c'est nécessaire.

Pour la suite, les ATSEM « supplémentaires » pourront choisir d'être chargées d'animation (donc seront davantage positionnées sur l'animation du soir) ou chargées d'inclusion (pour soutenir l'inclusion).

Commentaire FO : *La mairie indique qu'elle recrutera des animateurs au fur et à mesure des départs à la retraite des ATSEM (voir point « Réforme du taux d'encadrement CLAE ») . Elle programme ainsi une diminution de leur nombre. C'est inconcevable pour répondre à nos revendications. Enfin, nous nous interrogeons : la mairie n'examine-t-elle pas une privatisation des ATSEM avec délégation de service public, détachement d'office et CDIisation d'ATSEM. La loi Dussopt du 6 août 2019 (transformation de la fonction publique) et les décrets notamment n° 2020-714 du 11 juin 2020 accélèrent cette possibilité.*

Réforme du taux d'encadrement CLAE :

FO : Quels retours ? Cette réforme pourrait bien limiter encore davantage le choix des activités pour les enfants. Il avait déjà été réduit suite aux protocoles sanitaires et leurs groupes sanitaires.

Mairie : Tous les ans, on dépasse le budget CLAE, notamment avec le paiement des AVL. Ce n'était pas soutenable financièrement. Donc il a fallu faire un choix. Nous avons le CLAE le moins cher de France, de loin. On n'a pas voulu augmenter les tarifs, ni arrêter les passeports pour l'art ou les classes de découverte.

Le choix a été fait de mettre en place ces taux d'encadrement réglementaires. Auparavant nous étions à un taux d'encadrement supérieur aux taux réglementaires. En réalité on sera à environ 1 pour 12 (pour éviter qu'en cas d'absentéisme on dépasse 1 pour 18). Avant, on était d'ailleurs déjà à 1 pour 16 ou 17 dans les faits, parce qu'il y avait des difficultés de recrutement.

Si situation de handicap il y a, les enfants doivent avoir un AVL qui n'est pas compté dans les taux.

Sur le long terme, on essaie de structurer une filière animation pour proposer des contrats plus longs pour les animateurs, qui deviennent agents de la mairie, et non plus contractuels.

Au fur et à mesure des départs en retraite des ATSEM, un recrutement d'animateurs va être fait.

3. Points relatifs au fonctionnement des écoles de la ville :

Travaux :

FO : Si lors de situations d'urgence (carreaux cassés, inondations...) les services techniques sont réactifs, un problème persiste : les directeurs souhaitent être prévenus en cas de travaux.

Mairie : Mme Lalanne de Laubadère a conscience de ces difficultés. Les travaux sont effectués par un service en interne ou des prestataires extérieurs. Dans ce dernier cas, la mairie ne sait pas quels jours ils interviennent. Ils peuvent intervenir plus tôt, notamment s'ils ont un créneau qui se libère. Les agents de la mairie doivent montrer leur badge et se présenter à la direction. Cette demande est également faite aux artisans mais ils ont moins l'habitude de le faire.

Mme Lalanne de Laubadère a demandé qu'il y ait une signalétique dans chaque école pour indiquer le bureau et la classe du directeur ou de la directrice.

Commandes :

FO : Plusieurs problèmes nous sont remontés au niveau des commandes : les enseignants veulent pouvoir commander des produits « hors marché » comme cela pouvait se faire auparavant. Mais ces commandes sont refusées. Il en est de même lorsque les produits ne sont pas envoyés (pour rupture de stock par exemple), l'argent est perdu. Nous demandons de trouver une solution positive.

Mairie : Le code des marchés publics régit ce qu'on peut commander ou pas. Une commission de la mairie décide de ce qui est inclus dans le marché.

Nous allons regarder de près ces problèmes de commande.

Chaleur dans les classes :

FO : Demande que des solutions soient apportées lors des périodes de forte chaleur. Les conditions de travail sont insoutenables, voire dangereuses pour la santé des enseignants comme des élèves.

Mairie : Des solutions seront apportées au cas par cas. La mairie n'est pas opposée complètement à la climatisation si c'est la seule solution envisageable, mais il n'y aura pas de climatisation généralisée. La climatisation étant un non-sens écologique, d'autres solutions doivent être privilégiées. Les maternelles seront priorisées et en particulier les dortoirs.

Par ailleurs, un grand plan de rénovation énergétique est en cours : réfection des toitures, des huisseries (pas partout mais dans un grand nombre d'écoles). Un plan de végétalisation d'écoles est également lancé (la mairie n'a pas su donner les écoles concernées).

Accueil De Loisir :

FO : Nous aimerions faire un point sur la situation. Où en est-on de l'organisation d'un roulement ?

Mairie : Mme Lalane de Laubadère a demandé aux ADL de regarder pour qu'ils changent régulièrement leur école d'implantation. Cependant, cela ne pourra pas se faire partout. Certains ADL dans des écoles récentes ne tourneront pas car les locaux sont vraiment adaptés, notamment à la chaleur.

Mobilier innovant :

FO : Retour positif des collègues concernés. Quelles évolutions ?

Mairie : Mme Lalanne de Laubadère est très favorable à déployer le dispositif, à condition que les enseignants soient formés et volontaires. L'Université Jean Jaurès va mener une étude pour voir ce que cela apporte aux élèves. Pour l'instant, 12 classes sont concernées (sur environ 25 candidatures). C'est une phase d'expérimentation. À l'avenir il faut qu'une démarche soit structurée. L'idée est qu'il y ait une partie du mobilier proposée au catalogue.

EPS et CE2 :

FO : Les CE2 n'ayant pas de créneaux piscine, les écoles demandent qu'il y ait une priorité pour ce niveau sur les autres activités proposées.

Mairie : Nous notons la demande et la transférons au service des sports.

Dispositifs complémentaires de l'apprentissage scolaire :

FO rappelle l'attachement des enseignants à certains dispositifs tels que les passeports pour l'art, les parcours urbains, les classes de découvertes ...